

## Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'administration du collège et du lycée

La participation aux élections a été faible : 29% au lycée (25,4% l'an dernier) et 36,6% au collège (42,9% l'an dernier).

Les résultats sont sensiblement les mêmes que l'an dernier. Au lycée la PEEP obtient

28,9% (28,6% l'an dernier) et n'obtient qu'un seul des cinq sièges à pourvoir. Au collège la PEEP obtient 33,73% des suffrages exprimés (31,63% l'an dernier) et deux sièges sur les six à pourvoir.

Vos représentants PEEP au conseil d'administration :

### LYCEE :

Monsieur André CHAUD (titulaire),  
Madame Dominique MOUSSOUNI (suppléante).

### COLLEGE :

Madame Catherine BOISSON VIDAL (titulaire),  
Monsieur Jean-Claude DIQUET (titulaire),  
Madame Florence MERX (suppléante),  
Madame Chantal DUVAUX (suppléante),

### Attribution des postes de parents

**délégués :** mardi 07 novembre, les représentants des associations de parents d'élèves qui ont eu des élus aux élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du collège et du lycée se sont réunis dans le bureau de M.

MINNE afin de proposer les parents d'élèves délégués dans les conseils de classes. Comme l'an dernier, la fcpe a demandé que les postes lui soient attribués au prorata des votes obtenus lors de l'élection conformément à la réglementation. Voir tableaux pages 10 & 11 en milieu de revue.

|      | LYCEE           |                    |
|------|-----------------|--------------------|
|      | Elections au CA | Délégués de classe |
| PEEP | 28,90 %         | 35,5 %             |
| FCPE | 71,10 %         | 40,3 %             |

|  | COLLEGE         |                    |
|--|-----------------|--------------------|
|  | Elections au CA | Délégués de classe |
|  | 33,73 %         | 38,8 %             |
|  | 66,27 %         | 50,0 %             |

Le tableau ci-dessus permet de formuler quelques conclusions : La fcpe obtient la majorité des voix aux élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration. Par contre, comme l'an dernier, elle obtient une représentativité bien moindre aux postes de délégués de classe (titulaires et suppléants). Cet écart démontre bien que la PEEP est bien plus présente que la fcpe sur le terrain, dans les conseils de classe et au contact des autres parents. Comme elle s'y était engagée lors des élections, la PEEP préfère l'action aux longs discours et comme l'an dernier saura répondre présente dans les conseils de classe, dans l'intérêt de vos enfants.

NOTA : lorsque la somme des pourcentages des délégués de classe des deux associations n'est pas de 100 % signifie qu'il n'y a pas quatre représentants de parents d'élèves dans toutes les classes (2 titulaires et 2 suppléants).

[Voir les listes de parents d'élèves délégués.](#)

